

**PROCES VERBAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
14 /11/2017**

**PRESENTS : DIAZ Arnaud – DIAZ Yvan- BOUQUIGNAUD Daniel - ROUSSET Marie
France MANESCAU Serge SILVA Arlette**

ABSENTS EXCUSÉS : LENNE Mauricette

DATE DE CONVOCATION : le 06 novembre 2017

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2017 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Maison des cimes
Choix du maître d'œuvre
Financement
- Exposition monumentale
- Viabilité hivernale
- Navette ski rail-Grandvalira
- Fêtes de fin d'année
- Planning des conseils municipaux
- Questions diverses

Maison des cimes

Choix du maître d'œuvre

Le conseil municipal a retenu comme architecte : la CM2A : Munoz : Soit un taux de rémunération de 8.5 % soit un total de : **53 550 € HT**

Une réunion aura lieu le 29 novembre avec : la CM2A Munoz le conseil municipal le corps enseignant et les secrétaires

Mécénat

Le Maire informe le conseil municipal d'une participation en mécénat. LE conseil municipal doit approuver cette participation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Exposition monumentale

Arlette Silva indique que tout a été envoyé. Si le temps le permet cela pourrait avoir quelques photos début décembre. Par contre si la météo n'as pas été clémente les expositions de ces photos sera au printemps

Viabilité hivernale

Les astreintes auront lieu du 1^{ère} décembre 2017 au 31 Mars 2018

Les astreintes seront comme d'habitudes du vendredi 13 heures au vendredi 13 heures
L'entreprise Baylac pourra venir si besoin

Navette skirail - Grandvalira

La navette skirail en accord Grandvalira et comme les autres années commencera le 23 décembre. La navette part le matin de l'Hospitalet à 9h30 et 11h 30 et le soir à 16h30 les retours se font une demi-heure après du Pas de la case.

Pour le bon déroulement de ce service, nous devons recruter un chauffeur :

Le conseil municipal vote la création d'1 emploi non permanent et le recrutement d'1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 23 décembre 2017 au 2 avril 2018.

Cet agent assurera des fonctions de conducteur de navette à temps non complet, 30H00/semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 244 du grade de recrutement.

Fêtes de fin d'année

Le repas des anciens et des employés aura lieu le 3 décembre.

Le tarif du repas est de 25 euros par adultes.

Délibération : le conseil vote à l'unanimité.

Le 16 décembre comme chaque année la mairie et les ASF en partenariat pour les enfants avec une après-midi récréatif (spectacle) à la salle des fêtes, goûter et les cadeaux du père du Noël. Les habitants sont invités.

Planning du conseil municipal et des astreintes hivernales

Mr le maire donne à chaque conseillère le planning des conseils municipaux et des astreintes hivernale

QUESTIONS DIVERSES

- **Approbation des rapports de la CLECT de la CCHA réunie le 21-09-2017**

Le conseil municipal

- approuve les sous-rapports de la CLECT de la CCHA réunie en séance du 09-10-2017, n°1, 2, 3, 4, 5 et 7 tels qu'énoncés ci-dessus et tels que présentés par Monsieur le Maire,

- approuve par voie de conséquence, l'évaluation des charges nettes transférées ainsi que la révision des attributions de compensation en découlant, pour chaque dossier présenté

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération

- **Modification des statuts de la CCHA : compétences en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, de politique de la ville, actions en faveur de la prévention de la délinquance), et en matière de maisons de services au public**

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération

- **Modification de statuts de la CCHA**

Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération

- **Concours du Receveur municipal**

Le conseil municipal approuve la demande de concours auprès du receveur municipal et l'attribution d'indemnité pour le budget :

- Commune
- RME
- Camping

Le conseil municipal vote a l'unanimité

- **PROGRAMMATION TRAVAUX 2018**

Dans le cadre des travaux à effectuer par la commune pour l'année 2018, le Maire expose le projet suivant :

Parc de contention

- ◆ *Clôture*
- ◆ *Point d'abreuvement*

Le montant des travaux est évalué à **40 000.00 € HT**.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subventions

Dont FEADER

Dont autres financeurs

(Etat, Région, Département) **70%= 28 000.00€**

Autofinancement 30%= 12 000.00€

Le conseil municipal vote a l'unanimité.

- **Ad'AP Eglise**

Mr le maire expose que les gestionnaires du ERP et IOP ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec des obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP). cet outil de stratégie patrimonial pour la mise en accessibilité adossé à une programmation budgétaire permet à tout exploitant D'ERP /IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements

L'Ad AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Aussi la commune de l'Hospitalet près l'Andorre a élaboré son Ad AP sue 1 an pour l'ERP communal Eglise, comportant notamment le phasage et le cout annuel des actions projetées, ainsi que la demande de dérogation, pour l'accessibilité extérieure. Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel que présente pour mettre en conformité l'Eglise
AUTORISE le maire à signer et déposer la demande d'Ap AP auprès du préfet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 23H10

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux